L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 25 OCTOBRE 1837.

Nous avons commis une erreur en annonçant dans notre feuille d'hier, que Mr. L. Leblanc avait fourni un cautionnement pour sa comparution à la Cour Criminelle. Le recorder n'ayant pu former son opinion assez tôt pour savoir si le cas était ou non *bailable*, l'a mis en liberté sous un cautionnement de $2,000 pour recomparaître aujourd'hui, et entendre sa décision. Pourrait-on nous dire si cette procédure est régulière?

Deux mille deux cents émigrants Indiens, de la tribu des Creeks, se sont embarqués hier après midi, à bord des bateaux à vapeurs Monmouth, John Nelson, Navarino et Cavalier, qui se rendent aux Arkansas.

Les nègres détenus à la geole de police ont été transférés hier aux nouvelles prisons de la ville. Nous pouvons donc espérer de voir bientôt disparaître ces cloaques de la rue St. Pierre, pour faire place à de beaux édifices. La prospérité de ce quartier exige que la Première Municipalité fasse de suite vendre en lots cet emplacement qui avait jusqu'ici, empêché les propriétaires adjacens de faire bâtir. Nul doute qu'une ordonnance du conseil, décrétant la vente à de longs termes, ne soit un bénéfice réel pour cette corporation, un embellissement pour le quartier et de grands revenus pour ses coffres.

DE L'HOMICIDE.

Vous leur fîtes, Seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur.
LAFONTAINE.

L'homicide fut de tout temps, et chez toute nation, considéré avec horreur; quelques peuples l'ont puni de mort. La défense personnelle seule a pu servir d'excuse; mais, ni la chaleur de la dispute, ni celle du vin n'ont jamais passé pour causes atténuantes vis à vis de la saine morale; et, tout au contraire, ont paru aggravantes aux yeux de la loi de plus d'un pays; ce qui démontre assez à quel point la vie de l'homme doit être protégée par la société. La philosophie, surtout dans le dernier siècle, a vu dans la peine de mort un attentat contre l'humanité; et depuis Beccaria, jusqu'à nos jours, les plus illustres écrivains n'ont cessé de s'élever contre l'un des empiètemens les plus criants sur les droits du créateur. Si donc, aux yeux de profonds penseurs, de savans légistes, est au moins mis en doute le droit légal de détruire l'une des œuvres les plus parfaites de la divinité; avec quelle réserve doit être admise la défense personnelle; et avec quelle sévérité doivent être examinés les motifs d'une justice que l'homme prétend s'être faite à lui même!

Cependant, sans entrer dans le mérite d'aucune des causes de ce genre, et sans juger du droit que chacun s'est cru, dans des circonstances données, d'*expédier* son semblable; nous ne pourrons sans épouvante jeter les yeux sur la liste funèbre des homicides, justifiables ou non, qu'a chaque jour notre ville à déplorer. La loi ne saurait, du moins nous en avons la conscience, être complice de tels méfaits; et, contre tant d'impunités, nous devons nous en prendre plutôt à la manière dont elle est appliquée, qu'au vice même de la législation. Nous avons adopté la loi criminelle anglaise, en attendant que nous en eussions une qui nous fût propre; et, sans considérer si elle s'appropriait à nos mœurs ou à l'esprit du siècle, nous nous sommes soumis à des observations qui font frémir l'humanité, et qui répugnent à la raison. Nous pourrions citer ici plus d'un fait à l'appui d'une assertion que l'on trouvera peut être hasardée; mais, c'est seulement sur les facilités qu'elle donne à l'homicide pour se soustraire au châtiment que nous voulons nous arrêter ici. Nous ne devons supposer dans les dépositaires du pouvoir l'intention de faire aucune distinction dans l'application des lois; et pourtant nous voyons trop souvent échapper aux poursuites, les fauteurs d'actes que nous ne qualifions ici que du nom d'homicider, et admettre, à défaut de témoins, les dires de ceux-là même qui ont donné la mort. Quoi qu'il en soit, le cautionnement joue un si grand rôle dans toutes nos affaires criminelles, que nous croyons devoir lui attribuer l'inégalité apparente des poursuites, et la non intervention du ministère public. En effet, l'interprétation de la loi d'*habeas corpus* étant livrée à des magistrats qui n'ont fait aucune étude du droit criminel, il en résulte une sorte d'arbitraire plus ou moins blâmable. La loi dit bien qu'en cas d'homicide, si la mort en est de suite résultée, nul prévenu ne peut être admis à fournir caution, avant qu'il n'ait été légalement interrogé, ainsi que les témoins. Et c'est d'ordinaire à la partie publique à *requérir* du grand jury, ou du juge, une décision sur la nécessité de la défense ou sur l'opportunité du cautionnement. Combien de fois, néanmoins, des maires, des *recorders*, n'ont-ils pas décidé d'affaires si graves, sans se mettre le moins du monde en peine de l'avis de l'avocat général, qui souvent n'a connaissance d'une affaire que lorsqu'il lui est devenu comme impossible d'y intervenir; et lorsqu'on a mis le prévenu à portée de commuer, de lui même, en exil volontaire, la peine qui lui eût dû être infligée. L'inconvénient est grave sans doute, eu égard à la morale et à l'exemple; et pourtant, nous ne récriminerions pas contre des applications trop faciles d'une loi de salut et d'indulgence, si le cautionnement n'était devenu la sauve garde du tout-puissant influent par sa richesse ou par son entourage. Ici l'arbitraire se glisse à travers la confusion des témoignages; là il argue du défaut de témoignages; et, remarquez-le bien, rarement un refus de cautionnement a livré les prévenus de ce genre à l'action directe de la justice. En matière criminelle, la cour et le jury devraient être appelés à juger de la réalité du crime, ou des causes atténuantes; et pourtant la ville retentit souvent de ce que la voix publique nomme un odieux assassinat, sans que pour cela des poursuites sérieuses soient intentées. Or, de deux choses l'une, ou la loi est défectueuse, et il faut promptement la réformer; ou l'application en est vicieuse, et il est indispensable que l'autorité judiciaire intervienne pour exiger qu'elle soit également appliquée *par qui de droit*. Nous ne pouvons nous persuader que le premier magistrat venu, puisse décider à lui seul de la culpabilité ou de la non culpabilité d'un homicide; et qu'un simple recorder ait mission pour décider sur une question aussi délicate que celle de défense personnelle.

Il serait temps de restreindre dans de justes limites, dans des limites étroites, le prétendu droit que chacun prétend avoir ici de se faire justice; il est temps enfin d'accoutumer notre population à ne pas s'égorger mutuellement. Le duel suffirait, ce nous semble, pour assouvir les vengeances privées, et pour réprimer toute insulte quelque grossière qu'elle fut. Cependant, nos théâtres, nos cafés, nos rues, sans cesse ensanglantés, attestent l'insuffisance ou le vice de nos lois, ou bien en accusent les organes. Il est injuste de croire qu'un tel état de choses puisse être une conséquence de la liberté, puisque sans lois il n'est plus de liberté; et il serait absurde de prétendre que, dans un état populaire, la loi favorisât l'impunité de l'homme aux cautionnemens de l'homme aux alliances puissantes; tandis que le bagne et l'échaffaut seraient le domaine de l'indigent ou de l'homme sans appui.

Correspondance du *Merchants Exchange*.

GALVESTON 14 octobre 1837.

Je profite de l'occasion que m'offre le départ du brick Chs. Edmonston (ci-devant Phoenix) pour la Nouvelle Orléans et vous envoie les détails des désastres causés par l'ouragan qui dévasta ces parages du 3 octobre au 5.

Le 5, le brick Perseverance, de Baltimore, s'échoua dans les sables, sur l'île de Galveston. La moitié de la cargaison a été sauvée; le bâtiment ne pourra pas être remis à flot.

La goëlette Select, de Baltimore, jetée à un demi-mille dans les sables. La cargaison avait été déchargée avant l'ouragan.

La goëlette Henry, de Baltimore, chargée en plein, jetée sur l'île, avant dans les sables, ses sabords et ses bastingages enlevés et ses deux ancres perdues. La cargaison a pu être sauvée.

Le brick Jane, de la Nouvelle-Orléans, jeté sur l'île; son avant fracassé par la goëlette Henry avec laquelle il s'est violemment heurté. La cargaison de ce bâtiment avait été déchargée; il était prêt à faire voile pour la Nouvelle Orléans.

Le brick Elbe, de New York, démâté, complètement desemparé, la cargaison à bord, échoué à sec sur la plage.

La goëlette corsaire Tom Toby, coulée bas sur ses ancres, perte totale.

La goëlette de guerre texienne Brutus, privée de son gouvernail, ayant 4 pieds d'eau dans la cale, jetée sur la côte; perte totale.

La goëlette mexicaine Correo, prise du Brutus, jetée sur l'île, avant dans les sables, avec perte de ses deux ancres.

La goëlette texienne S..., de Galveston, jetée à plus de 300 toises dans les terres, avec perte de ses ancres.

Le brick Phoenix, prise de la goëlette Tom Toby, ayant dérivé à 5 milles a été remorqué dans le port par le steamer B. T. Archer.

La goëlette Helen, de la Nelle. Orléans, a échappé à la furie de l'ouragan par cette circonstance que ses ancres ont accroché les cables des autres bâtimens.

La goëlette Messenger, en partant, pour Houston, s'est sauvée du désastre.

La goëlette Fourth of July, en partance pour Houston, avec une cargaison fournie par la goëlette Select, est allée s'échouer sur le sable à 8 milles de Galveston.

Plusieurs autres petits caboteurs sont échoués sur l'île. Quelques personnes ont perdu la vie; d'autres ont été blessées par la chute des maisons. Sur l'île, toutes les provisions ont été emportées.

La violence du vent a entièrement changé les accidens de la grève et déplacé la barre à l'entrée du port. L'ouragan doit avoir balayé toute la côte; on craint d'immenses dommages. On a reçu de Velasco la nouvelle que presque toutes les maisons avaient été renversées et que tous les batimens avaient été jetés sur le rivage et leurs cargaisons avariées. La goëlette Velasco ayant à bord environ 70 passagers de la Nouvelle Orléans pour Galveston, n'a pas encore paru: on suppose qu'elle a sombré en mer.

N. B. Cette goëlette a fait voile, le 30 septembre, de la Nouvelle Orléans pour Galveston.

Un petit journal de France présente une nomenclature à peu près complète de toutes les comédiennes, parvenues à un rang, soit dans la noblesse, soit dans la finance. En tête de cette liste se trouve l'impératrice Théodora, qui jouait la comédie avant d'être femme de l'empereur Justinien. Viennent ensuite après ce nom antique des noms de célébrités toutes modernes.

Mlle. Sontag, devenue comtesse de Rossi.
La senora Sala, comtesse de Fuentès.
Mlle Leclere, baronne de la Ferté.
Mlle Naldi, comtesse de Spare.
Mlle Wenzel, comtesse Orloff.
Miss Farren, comtesse de Derby.
Miss Burton, comtesse de Craven.
Miss Foote, devenue lady Harrington.
Miss Monaudaute, devenue la femme de M. B..., le fameux richard de Londres surnommé *Golden B.*! (boule d'or).
Miss O Niel, devenue mistress Belcher.

Une actrice du théâtre Saint-Charles, à Naples, a épousé le signor Luchessi, frère du prince Lucchesi-Palli; cette actrice est par conséquent la belle-sœur de la duchesse de Berry.

Conseil de la Municipalité No. 3.

Séance du 19 Octobre 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent MM. Duvigneaud, Marigny, Bertrand, Kilshaw, Massicot et Montamat.

A la lecture du Journal de la dernière séance, M. Bertrand a fait la motion qu'il soit inscrit au dit journal que Mr. Kilshaw avait déclaré à la séance du du courant, qu'il n'avait signé aucune pétition présentée à la cour, ayant pour objet d'instituer un procès contre les membres composant la majorité de ce conseil, qui allouait à Mr. Bernard Marigny la somme soixante-dix mille piastres pour sa renonciation à droits qu'il pourrait exercer sur la batture ou l'allvion ou face du faubourg Marigny et la place Washington.

D'après cette motion, Mr. Kilshaw a déclaré ce qui suit:

"Le membre du 3ème district a signé le protêt contre les actes de la majorité du Conseil, du 22 septembre, relativement à l'appropriation de soixante dix mille piastres, faite à Mr. Bernard Marigny pour les objets qui y sont mentionnés, mais il n'a pas signé pétition d'après laquelle l'affaire a été instituée contre la dite majorité, et ne le ferait pas non plus, autant qu'il serait membre du dit conseil."

Lecture a été faite d'une lettre de MM. Tibbetts et Clark, dans laquelle ils font quelques réclamations pour des ouvrages qu'ils ont exécutés pour la municipalité et qui ne sont pas encore livrés.

Mr. Bertrand a présenté une résolution, qui, après la dispensation des règles obtenue, a été adoptée, ayant pour but d'autoriser le comité de finances à régler les comptes de Messrs. Tibbetts et Clark, laquelle a été adoptée. Mr. Duvigneaud qui avait voté dans la majorité sur cette question a demandé la reconsidération de son vote. En conséquence, cette résolution a été remise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. F. L. Morris, membre d'un comité de charité chargé de porter des secours aux malades indigens du troisième district de cette municipalité; cette lettre contient la démission de Mr. F. L. Morris, ainsi que les comptes de dépenses occasionnées dans ce district par la dernière épidémie.

Sur motion de Mr. Duvigneaud, et après dispense des règles,

Résolu que le conseil remercie Mr. F. L. Morris, pour les services signalés qu'il a rendus aux indigens malades du troisième district comme membre du comité auquel il avait été nommé à cet effet, et le secrétaire est en conséquence autorisé à lui exprimer les sentiments de reconnaissance de ce conseil.

La liste des secours accordés aux infortunés se monte à la somme de $

Le Recorder a fait l'appel des comités: aucun rapport n'a été présenté.

Mr. Marigny a présenté une ordonnance pour rappeler l'ordonnance relative aux animaux épaves, quant à ce qui concerne les vaches. Cette ordonnance a été rejetée, et la résolution suivante présentée par Mr. Bertrand, a été adoptée comme substitut à la première.

Résolu que l'ordonnance du 21 novembre 1817 est et demeure amendée, de manière à ce que la police pourra arrêter ou faire arrêter les vaches, entre les rues Esplanade, Montégut, Levée et Craucalvo, à partir de la passation de cette résolution. Toute ordonnance y contraire nonobstant.

Mr. Marigny a présenté une résolution, ayant pour objet de donner permission aux propriétaires des moulins à scie, appartenant ci devant à Mr. Reynes et à Mr. Duralde, de mettre les dits moulins en activité pendant cinq années, aux conditions qu'ils n'encombreraient pas le chemin public, &c. La seconde lecture de cette ordonnance a été remise à la prochaine séance.

Mr. Kilshaw ayant demandé et obtenu la permission du conseil, lecture a été faite d'un rapport du comité des améliorations, fait le 12 du courant, relatif à l'ouverture de la rue Moreau, sur la propriété de MM. Pougeol et Ripol. Le même membre a présenté une résolution, dans le but de retarder le règlement définitif avec ces Messieurs, jusqu'à ce qu'ils aient fourni des titres de propriétés, à la satisfaction du conseil.

Cette ordonnance a été renvoyée à la prochaine séance.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à Jeudi prochain, 26 octobre 1837.

Pour copie conforme,
J. B. S. ST-AMAND, secrétaire.

HAVRE, 18 sept.

—Pour peu que l'on s'applique à deviner les motifs qui ont pu porter le ministère à opter pour la dissolution de la chambre, on demeure convaincu de l'embarras extrême dans lequel doit se trouver un cabinet qui, pour s'appuyer sur quelque chose, est forcé de chercher autour de lui mouvement et de l'agitation. Jusqu'ici la parfaite nullité à laquelle s'était réduite la chambre élective, avait assez fait connaître, aux timides successeurs des doctrinaires, le peu d'opposition qu'ils rencontreraient dans les rangs d'une majorité qui n'avait encore appris qu'à appuyer tous les pouvoirs de fait. En consentant à accepter M. Molé à la place de M. Guizot, comme elle avait naguères accepté M. Guizot à la place de M. Thiers, la chambre avait, ce nous semble, donné au ministère nouveau la mesure assez exacte de son dévouement futur, pour que le passé de la majorité pût lui répondre de sa docilité à venir. Le pouvoir le plus craintif et le plus exigeant aurait même été, selon nous, bien difficile, s'il avait pu désirer de plus sûres garanties que celles que la dernière majorité venait de rencontrer dans le sein de la majorité [illegible]

Mais cependant, aujourd'hui que le ministère a obtenu de la chambre tout ce qu'il pouvait attendre et obtenir d'elle, comment peut il se faire qu'il se trouve conduit à chercher, dans un remaniement général du pouvoir législatif, un appui plus solide que celui qu'il a rencontré jusqu'à présent dans la majorité dont il a si heureusement éprouvé le dévouement? La chambre lui aurait elle semblé trop peu fortement assise dans l'opinion publique, pour qu'il se hasardât à courir les chances d'une autre session avec le concours d'une majorité dont les ressorts sympathiques se sont usés au frottement de quatre sessions insignifiantes? Mais quel appui le ministère nouveau aurait il besoin de chercher dans l'opinion du dehors, alors qu'il est sûr de toujours trouver dans la majorité représentative, ce seul appui légal que jusqu'ici le pouvoir ait voulu avouer? Depuis quand les hommes du gouvernement auraient-ils appris à attacher un assez grand prix à cette puissance occulte qu'on appelle l'opinion politique, pour penser qu'il leur fut nécessaire d'avoir pour eux, quelque chose de plus solide et de plus résistant que l'approbation tacite et le vote stéréotypé de trois cents députés bien dévoués? Que serait donc devenue cette doctrine de M. Guizot, qui, à la grande édification de toute la chambre, répétait à la tribune que la seule opinion nationale que le pouvoir pût reconnaître, était celle qu'exprimait la majorité représentative des délégués nommés par les collèges électoraux légalement constitués? Les populaires successeurs de M. Guizot auraient ils renoncé si vite au programme gouvernemental du chef des doctrinaires, pour aller aujourd'hui chercher ailleurs que dans l'ancienne majorité élective, les conditions nécessaires de leur existence au pouvoir?

Les conversions subites nous surprennent peu, surtout quand la nécessité parle; et aujourd'hui nous verrions, sans beaucoup nous étonner le ministère de coalition renoncer à s'appuyer sur une majorité ne possédant plus la confiance du pays. Supposant que le ministère ait adopté le parti de la dissolution comme une nécessité de sa position, comment le cabinet actuel pourrait-il se flatter de rencontrer dans les réélections générales, des dispositions électorales favorables au remaniement législatif qu'il croit devoir tenter dans l'intérêt de sa conservation? Quel motif a pu le porter à penser que les électeurs, qui ont déjà composé la chambre d'une majorité chargée de venir en aide à tous les pouvoirs de fait, s'aviseraient aujourd'hui de confier leurs intérêts politiques à des hommes d'une opinion raisonnée et d'une indépendance nationale? Quel changement les ministres s'imaginent-ils donc qu'il se soit fait, depuis peu de moments, dans les consciences électorales de nos arrondissemens? En vertu de quel miracle voudraient-ils que les électeurs qui, jusqu'ici, n'ont su que céder aux insinuations craintives du pouvoir, se hasardassent à chercher ailleurs que dans le cercle étroit que la loi du monopole politique a tracé à l'éligibilité, des jurés représentatifs autrement faits que ceux qu'ils ont contracté l'habitude d'envoyer aux assises législatives du pays?

Quelles modifications enfin, hommes imprégnés du gouvernement nouveau, avez vous apportées au pacte électoral qui vous a valu les députés dont vous ne voulez plus, pour que vous vous croyiez en droit d'espérer que nous puissions modifier la nature stationnaire de notre représentation nationale? En France, avec quatre cent cinquante neuf riches mandataires pour représenter trente quatre millions de citoyens indépendans, comment pourrait il se faire que la députation ne devînt pas une charge perpétuelle et une sinécure à la vie pour le très petit nombre de gens opulens, avides, ambitieux et oisifs? Quels seraient les hommes capables et désintéressés qui voudraient renoncer à une carrière productive ou à leur indépendance personnelle, pour figurer comme fonctionnaires députés dans une représentation qui tend sans cesse à ne plus représenter rien aux yeux du pays? Après avoir usé la représentation nationale, à force d'en avoir abusé, le pouvoir sentira pour lui même, la nécessité d'une réforme électorale, ou devant que ce n'est qu'aux sources de leur origine, que les gouvernemens puissent se retremper pour redevenir forts et stables.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Arrivés

Bateau de remorque Pacific, Martin, des Passes.
Bateau de remorque Porpoise, Morrison, des Passes, qui ont mis en mer le navire Lotus et le brick Good Hope. Il est parti de la passe le 22, et a amené le brick Charles Edmonston, (ci-devant le brick mexicain Phenix) et annonce qu'il y avait plusieurs navires en vue et d'autres dans le fleuve.
Navire New London, Vennard, 19 jours de New-York, au capitaine.
Navire Crescent, Bal's, 19 jours de Portsmouth, au capitaine.
Brick Charles Edmonston, Grayson, 5 jours de Galveston, au capitaine.
Polacre Mulatta, Beltram, 40 jours de Malaga.
Bateau-à-vapeur Burlington, Lyon, de French Island, au capitaine.
Bateau-à-vapeur Mariner, Streck, de Lafourche, au capitaine.

MEMORANDA.

Le brick Charles Edmonston, rapporte que du 3 au 5, il y eut un ouragan violent à Galveston, qu'il y eut plusieurs navires de perdus et que quelques personnes ont péri, et qu'il y eut aussi plusieurs maisons de renversées.

AVIS.

MADAME MONTILLY, extrêmement sensible aux nombreuses marques d'intérêt que lui ont données ses amis dans la maladie dont elle est maintenant parfaitement rétablie, les prie d'agréer l'expression publique de sa reconnaissance.

L'intérêt général qu'elle a inspiré lui est un sûr garant de l'encouragement qu'elle peut espérer d'un public juste et éclairé, et sera pour elle une raison de plus pour redoubler de zèle et d'activité dans l'accomplissement des devoirs difficiles qu'elle s'est imposés en se vouant à l'éducation des jeunes demoiselles.

Les parents qui lui ont déjà confié leurs enfants, comme ceux qui désirent faire donner une éducation convenable aux leurs, peuvent donc les envoyer à ses classes, qui reprendront leur cours régulier le 15 de ce mois. Rue St. Louis No. 82. 10 oct—10.

SACS—de différentes grandeurs et qualité à vendre par 23 oct R. GRONING & Co.

DERNIERES DATES:

New-York	oct	16	Liverpool	sept	16
Boston	oct	15	Londres	sept	15
Philadelphie	oct	16	Havre	sept	[illegible]
Baltimore	oct	17	Paris	sept	13
Charleston	oct	[illegible]	Bordeaux	aout	24
Washington	oct	16	Madrid	sept	3
Mexico	aout	[illegible]	Cadix	sept	1
Tampico	aout	30	Havane	oct	15
Vera-Cruz	sept	19	Houston [Texas]	sept	23

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER.

18	balles Mississippi, vieux		8¼
70	do	do et Louisiane	11
29	do	do	11¼
325	do	Mobile, prix inconnus.	
442			

☞ Le navire paquebot Kentucky, capitaine J. Banker, de New-York, commencera à débarquer sa cargaison ce matin, vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires dudit navire sont avertis de prendre livraison de leurs marchandises. 23 oct.

☞ AVIS—Le navire Powhattan de New York, est en déchargement vis à vis du marché aux Légumes. Les consignataires sont invités à faire prendre leurs marchandises. HYDE & COMSTOCK, 23 oct. 52, rue du Camp.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT cessé de travailler dans ma profession, je préviens le public que je ferai vendre à l'encan, par M. Joseph Le Carpentier, vendredi prochain, 27 du courant, le reste des MEUBLES de mon magasin, la vente aura lieu à 10 heures du matin, dans le dit magasin, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse, No. 148.

Pénétré de reconnaissance envers les habitants de la Nouvelle-Orléans, pour le patronage que j'en ai reçu durant tout le temps que j'ai exercé ma profession, je croirais manquer à mon devoir, si je ne lui témoignais dans la circonstance actuelle. Je prie donc mes amis et le public en général, de recevoir mes sincères remercîmens pour l'encouragement qu'ils m'ont accordés jusqu'à ce jour.
25 oct—3 JEAN ROUSSEAU.

AVIS—Signora Albina Stella, élève de Rossini et membre de l'académie Philharmonique de Bologne, parlant les langues anglaise et française et dont les talens et la bonne méthode musicale se sont fait assez connaître à New York pendant quatre années, se propose de donner des leçons de chant dans cette ville. Elle arrivera de la campagne dans les premiers jours du mois de novembre et donnera des leçons à ses élèves à leurs résidences respectives, ou chez elle à des classes composées de quatre demoiselles chacune. Son adresse sera annoncée au public dans l'*Abeille*, aussitôt son arrivée. 25 oct—3

A VENDRE.

UN gros SERPENT CHINOIS, de dix pieds de long, parfaitement apprivoisé et bien docile; on peut le manier sans la plus légère crainte. S'adresser pour le voir, au café de la Liberté, rue de la Levée, en face de la Halle aux viandes. 25 oct—3

Propriété de la Troisième Municipalité.

A VENDRE.—Un lot de Terre avec les édifices qui s'y trouvent situé dans la rue de l'Union entre celles d'Amour et Bons Enfans. S'adresser à L. J. PILIE & SPRINGBETT, 25 oct 8, Arcade de Bank

Superbe Terre à cultiver le coton.

A VENDRE—640 acres de Terre situés dans la Paroisse d'Iberville, à environ 70 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, et à environ 4 milles du Mississipi. La propriété susdite sera échangée pour des marchandises ou des nègres. Pour plus amples informations, s'adresser à L. J. PILIE & SPRINGBETT, 25 oct No 8, Arcade de Banks.

AVIS est par le présent donné, aux créanciers de la succession de feu Claude Noirot, d'avoir à se faire connaître, et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées. S'adresser à l'étude de M. Théo. Turenaud, notaire, rue de l'Exchange, entre Conti et St. Louis.
Par invitation de Messieurs Joseph Gondran et Jean Baptiste Dalmazi, exécuteurs testamentaires du défunt. 25 oct—3

ON demande un professeur parlant français, capable de donner des leçons d'anglais et d'espagnol. S'adresser au bureau de cette feuille. 25 oct—4

BILLETS des banques des Etats-Unis, du Kentucky, des Illinois, s'achètent par G. R. STRINGER, 25 oct No. 50, rue du Canal.

55 BARILS MELASSE en débarquement du steamer Mariner, à vendre par A. LEBLANC, 25 oct 20, rue Toulouse.

ALEXANDER HART & FILS (ci-devant Vve. Kokernot) reçoivent par les navires Wm Henry, Ohio, Yazoo et Powhattan, un grand assortiment choisi de coutils pour matelats, flanelles, chaussettes de laine, article très supérieur, malles, &c. &c. qu'ils offrent à des crédits courts ou à bon marché pour argent comptant. Les soussignés invitent les personnes qui ont besoin de ces articles à venir les examiner chez eux et à comparer les prix. ALEXANDER HART & Fils, 25 oct Encoignure Toulouse et Vieille Levée.

AVIS—H. & W. ANDERSON (en conséquence de la petitesse de leur magasin actuel,) en prendront du avoir le 1er de novembre prochain, qui se trouvent situés rue Tchoupitoulas No. 66, et rue du Commerce No. 21, l'un des magasins maintenant occupé par Damarin & Co, où ils continueront le même genre d'affaires sur une plus grande échelle. L'un des associés, maintenant en Europe, a fait des arrangements avec les fabricants des meilleures Eaux-de-vie, et des principaux vignerons, arrangemens qui les mettront à même d'avoir tout ce qu'il y a de mieux en fait de ces articles, et épargneront aux acheteurs, la dépense d'importations par la voie de New York. Ils attendent tous les jours, un supplément de Whiskey allemand et écossais, de la même qualité que celle qui a été si généralement appréciée l'année dernière. 25 oct

VIN D'OPORTO ET VIN BLANC—Les soussignés, offrent à vendre le chargement du navire Wm. Tell, qui consiste en vin d'Oporto en pipes, en barriques, et quarts de barriques, vin blanc de Lipari, en barriques et quarts do; vin blanc de Falernian, en barriques et quarts do; vin blanc de Marseilles, en barriques, tous ces vins sont de qualité supérieure, et seront vendus au commerce à des conditions raisonnables. H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct

BIERRE ET BIERRE—200 barriques porter de Londres; 150 do bierre écossaise, en débarquement et à vendre à bas prix par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE ET VIN—20 quarts barriques eau de vie, 180 quarts do, et 20 octaves vin de Madère de la Seille, 40 quarts barriques vin d'Oporto, importé par le navire Créole, de Liverpool, et à vendre à des conditions avantageuses par H. & W. ANDERSON & Co 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

VIN DE CANARI—100 quarts barriques vin de Canari, importation directe, à vendre à des conditions avantageuses, par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—30 barriques eau de vie de Champagne, arrivées directement de Cognac, et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN DE SHERRY—20 pipes, 40 barriques, et 50 quarts do, vieux vin de Sherry pâle et brun de Gordon, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN DE SHERRY PALE ET BRUN—100 caisses de la marque Gordon en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIEUX VIN DE MADERE—50 caisses vin Madère de choix, contenant chacune trois douzaines, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

FICELLES—Les soussignés en offrent à vendre à des prix modérés. H. & W. ANDERSON & Co. 25 oct 76, rue Tchoupitoulas

BOUTEILLES—De Bordeaux, de Madère, et de porter, à vendre par H C. CAMMACK & Co. 25 oct Passage de la Banque.

ROUES DE CHARRETTES, roues de brouettes, Charrettes, Brouettes à terre et à bois, faites à Philadelphie, reçues et à vendre par SAM. RIKER & Co. 25 oct 36, rue du Camp.

PORC.—200 barils porc prime, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 25 oct 14, rue Poydras.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation de l'esclave JOSEPH, qui est parti marron vers le 15 juillet. Il est âgé de 21 ans, et est de la taille de cinq pieds et demi. Il est très noir, et a la tête très chevelue, et parle anglais et français. Cet esclave a travaillé avec M. Roy, servant les maçons, dans la construction de la Bourse. Les capitaines de navires sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi. 25 oct—5 B. COQUET.

AVIS.

Un cheval bai, avec ses harnais, s'est rendu chez le soussigné, rue Victoire entre Marigny et Champs Elysées. Le propriétaire est prié de le réclamer en payant les frais d'écurie et d'avis. S'adresser à LOMBARD, 25 oct—4 Rue Victoire, près du Poste.

CHEVAUX EPAVES.

IL a été conduit le 20 du courant, à l'écurie de M. Mouton, rue des Champs Elysées, no. 55.
Un cheval bay, ayant quelques taches blanches sur le dos, et une loupe à l'épaule droite.
Un cheval alezan brulé, le nez et les deux pieds de derrière blancs.
Un cheval blanc ayant la queue coupée, une selle anglaise et une bride en gomme élastique.
Si d'ici au 5 novembre prochain les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus, le samedi suivant par P. A. Guillotte encanteur, au lieu ordinaire conformément à la loi. JOHN YOUENES, 25 oct—10 capitaine de la garde, 3me. muni.

FARINE—400 barils farine superfine, en débarquement et à vendre par HYDE & COMSTOCK, 23 oct 52, rue du Camp.

AUX AMIS DES ARTS.

UN CITOYEN de cette ville qui depuis quinze ans n'a épargné ni peines, ni soins, ni dépenses, pour former une SUPERBE BIBLIOTHEQUE se trouvant obligé de passer en Europe, offre en vente cette précieuse collection d'ouvrages rares et choisis, de littérature, de sciences, d'arts, de poésies, d'histoire, de géographie, de voyages, d'antiquités, de dessin, de jurisprudence, de diplomatie, de politique, de médecine, de récréations, de romans, &c.

Cette belle bibliothèque se compose d'environ cinq mille volumes, publiés dans les langues française, anglaise, espagnole, italienne, allemande, latine et grecque. Il y en a aussi quelques uns en Suédois, Danois, Russe, Chinois et Hébreu. Dans ce grand nombre de livres, il s'en trouve qui sont très curieux et qu'il serait extrêmement difficile de se procurer dans toute l'Amérique.

S'adresser à l'Editeur de cette feuille. 23 sept

AVIS AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.—Notre Moulin à Scie, étant achevé et en pleine opération, nous sommes maintenant prêts à exécuter toutes les demandes qui nous seront adressées pour la fourniture du bois de cypre, bardeaux, lattes, etc. etc. J. WALSH & Co. 18 oct—3

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement dudit billet est arrêté. 19 sept STERNS, LANGDON & Co

SUIF—15 barils en débarquement ce jour, et à vendre par 2 oct HYDE & COMSTOCK.

CAZADORES DE ORLEANS. Atencion!!!

La compañia se reunirá el miércoles primero de noviembre proximo, en el lugar acostumbrado, a las tres en punto de la tarde con armamento completo, casaca de paño, y pantalon blanco, con el objeto de marchar al cementerio católico no. 2, a hacer los honores fúnebres á nuestros compañeros de armas difuntos, que allí reposan en paz. Esto militar y piadoso reclama por sí mismo la mas completa asistencia y puntualidad, tanto por el recuerdo que excitan los que vivieron con nosotros y participaron de nuestra suerte y amistad cuanto por ser el dia destinado á la conmemoracion de los finados y en que el militar mas que los otros debe ensalzar sus prácticas religiosas y dejar un ejemplo que á su vez honre su tumba.
Nueva Orleans 23 de octubre de 1837.
De orden del capitan.
25 oct Fco. A. GARCIA, sargto Primero.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE bataillon prendra les armes pour revue et inspection, dimanche, le 29 du courant, à 7 heures précises du matin.
Equipement complet, veste bleue et pantalons blancs.
Par ordre du Major A. SCHREIBER, 21 oct Adj. Major.

GARDES D'ORLEANS.

LES membres composant la compagnie, sont notifiés, conformément aux réglemens, de se réunir le second samedi de chaque mois, à 7 heures précises du soir, à la Salle encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, pour les exercices militaires.
Il y aura également, le jeudi de chaque semaine, réunion volontaire pour l'école de théorie.
Tous les membres sont invités à y assister, particulièrement les sous-officiers.
Par ordre du capitaine.
12 oct—1m P. A. AUBERT, sergt. instr.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

A UNE réunion du Bataillon d'Artillerie, qui a eu lieu samedi dernier, 14 du courant, plusieurs résolutions ont été adoptées et signées par les membres alors présens. Les dites résolutions devant être mises en rigueur à la prochaine sortie, il est important qu'elles soient signées par tous les membres du bataillon; à cet effet, avis est donné que les dites résolutions sont déposées chez le lieutenant P. David, rue Royale, et prêtes à recevoir les dites signatures.
Nouvelle Orléans, le 16 octobre 1837.
17 oct S. S. RELF, major.

PERDU—Deux billets, l'un daté du 3 octobre, 1837, payable à quatre mois de date, tiré par Samuel Locke & Co. de la somme de $653 67, l'autre daté du 2 octobre 1837, payable à quatre vingt dix jours, souscrit par Joseph Morrison, de la somme de $155 57; tous deux en faveur du soussigné et endossés par Jacob Barker, en qualité de mon fondé de pouvoirs. Le paiement de ces billets ayant été arrêté, il ne peuvent être d'aucun usage. La personne qui les a trouvés obligera le soussigné en les laissant au no 17, rue du Camp.
24 oct—10 ANDREW S. BARKER.

SUCCESSION DE JOHN WOOD.

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu John Wood, sont requises de payer ce qu'elles doivent, et celles ayant quelques réclamations de les présenter à CHAR. A. LABUZAN.
24 oct—1m Curateur, à la banque des Négociants.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre, 15 balles et 61 petites balles de coton à drap de Jackson et d'Appleton, 50 rouleaux cordes du Kentucky; 140 rouleaux do de Nathan; 5 caisses indienne de goût; 150 barils vieille eau de vie de pêches; 100 barils harengs; 100 sacs poivre de la Jamaïque; 40,000 sacs pitre.
WM. G. HEWES & Co. 24 oct No. 31, rue Poydras.

A LOUER—Deux jeunes Mulâtres; s'adresser à B. Landumicy, rue St. Louis, No. 25, entre Chartres et Levée. 21 oct—3

DEMANDE d'Espèces par ROBINSON & Co, 24 oct No. 45, rue du Camp.

190 BARILS Farine superfine à vendre par G. DORSEY, 24 oct No. 44, Nlle. Levée.

100 BARILS Whiskey rectifié à vendre par G. DORSEY, 24 oct No. 41, Nlle.-Levée.

20 BOUCAUTS Jambons plats côtés à vendre par G. DORSEY, 24 oct No. 44. Nlle Levée.

20 BARILS Huile de Lin à vendre par G. DORSEY, 21 oct No. 44. Nlle. Levée.

CAFE.—80 balles Café Moka, 150 sacs do. de la Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 24 oct No. 23, Vieille Levée.

TABAC DE LA HAVANE—4 balles tabac de première qualité, de la Vuelta Abajo, et 35 balles tabac de tripes, à vendre par quantités à convenir aux acquéreurs.
24 oct J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville.

VIN DE MALAGA—60 quarts de barriques Vin de Malaga sec et doux, d'importation directe, à vendre à bas prix pour en sortir. S'adresser à 24 oct J. ROBERT & Co 47, rue Bienville.

VIN DE SHERRY—3 demi pipes vieux vin de Sherry supérieur, 2 demi pipes vieux cognac, à vendre par 24 oct J. ROBERT & Co, 47, rue Bienville.

CIGARRES—500 milliers cigarres de la Havane qualité supérieure, à vendre à des prix réduits.
24 oct J. ROBERT & Co 47, rue Bienville.

BEURRE, FROMAGE, &c—20 barillets Beurre de Goshen; 50 caisses de Fromages; 10 demi barils Langues marinées; 10 demi barils Bœuf du marché de Fulton; 20 caisses Thé en petites boîtes; 20 caisses Cornichons en demi gallons et en jarres; 5 caisses Thé Ponchong en paquets; 20 caisses Amidon; 2 barils Bœuf fumé; 3 do Langues fumées; 2 caisses Saumon fumé—200 rames Papier à envelopper.
PUECH & DUPLESSIS, 24 oct No. 28, Vieille Levée.

BLANC DE BALEINE—150 caisses Blanc de Baleine, en débarquement et à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 24 oct No. 28, Vieille Levée.

BŒUF DU MISSOURI—11 barils M. O. Bœuf, [illegible] R. GRONING & Co.

CHANDELLES—40 caisses Blanc de baleine, des marques de Andrews et Eddy, à vendre par E. & J. ANDREWS, 24 oct No. 32, rue Gravier.

HUILE—30 barils Huile de Blanc de baleine, qualité supérieure, à vendre par E. & J. ANDREWS, 24 oct No. 32, rue Gravier.

AVIS—L'attention des actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville est particulièrement appelée à mardi, 31 du courant étant le dernier jour (en conformité à l'appel fait par la direction le 19 de juin dernier) du délai accordé par la charte de ladite compagnie, pour le paiement de cinq piastres par chaque action par tous les détenteurs: toutes les actions sur lesquelles ce paiement n'aura pas été fait le dit jour, n'étant encore couvertes que par la somme de cinq piastre sur chaque, resteront en conséquence confisquées au profit de ladite compagnie. Par ordre de la direction.
A. T. McNAIR, secrétaire.
Nlle Orléans le 23 octobre 1837.

A une assemblée tenue par la direction de la compagnie du chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Nashville, le 21 du courant, M. E. A. Canon a été élu président de ladite compagnie en remplacement de M. W. Hoffman, démissionnaire.
23 oct—3

A VENDRE—30 arpents de cannes, à prendre sur les lieux, dans la paroisse plaquemines. S'adresser à l'endroit, ou à J. B. DESDUNES fils, 23 oct—15 faubourg Marigny.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Carpenter & Co. a été, le 1er. juin 1836, dissoute d'un consentement mutuel. Les affaires de la société seront liquidées par A. Carpenter, à qui, ceux qui ont quelques réclamations à exercer contre ladite société pourront présenter leurs titres de créance, et ceux qui doivent à la susdite sont requis de payer.
Nouvelle Orléans, 19 octobre 1836.
SAMUEL A. CARPENTER, 23 oct—8 J. CARPENTER.

VENTE AU RABAIS.

SI les réparations de la Levée de l'habitation de Devant Duquin mentionnées dans l'avis qui a été donné aux propriétaires de la susdite habitation en date du 30 septembre dernier, ne sont pas commencées d'ici au premier novembre prochain, ils seront adjugées au rabais le dit jour à onze heures du matin sur les lieux pour le compte des propriétaires.
Paroisse de Jefferson le 21 oct. 1837
23 oct—9 R. BEAUVAIS, syndic.

LES soussignés ont reçu de France par le navire Amitié, du Havre, et offrent à vendre à des prix modérés les marchandises suivantes, savoir:
Linge de table, gros de naples, satin uni et façonné, shalls brochés, shalls thibet, écharpes, indiennes, cravattes pour dames, dito pour hommes, gants filets noir de Paris, bas de soie noir et blanc du fil d'Ecosse, ombrelles, parapluies de 23 et 30 pouces, linon, mousselines, cols brochés garnis, mouchoirs, batiste, de couleur, bas blanc et de couleur, sacs brodés, ruban fil, boas, montre-pour dames, quelques jolies broches, pottes, bretelles, chapeaux. Tous ces articles sont de première qualité.
MACARTY & FORTIER.
Rue Bourgogne, no. 239, entre Ste. Anne et Dumaine. 23 oct—2

AVIS.—Le Dr. THEODORE GAILLARDET a transporté son domicile rue Bourbon No. 172, entre Saint Pierre et Toulouse. 23 oct—1m

40 BOUCAUTS SUCRE première qualité, en magasin à vendre par A. LEBLANC, 23 oct 20, rue Toulouse.

PORC.—50 barils mess, bonne marque, à vendre par GRIVOT & PAIGE, 23 oct 12, rue Poydras.

FOIN.—100 balles de foin, à vendre par GRIVOT & PAIGE, 23 oct 12, rue Poydras.

EAU-DE-VIE—10 barils Eau de vie de pêche, article supérieur, à vendre par GRIVOT & PAIGE, 23 oct 12, rue Poydras.

VINS, &c.—28 caisses vin rouge, 25 caisses do vin de Sherry, et 25 caisses fruits à l'eau de vie, à vendre par GRIVOT & PAIGE, 22 oct 12, rue Poydras.

CORDES.—Un petit lot de cordes, en magasin. GRIVOT & PAIGE, 23 oct 12, rue Poydras.

BLANC DE BALEINE.—100 caisses blanc de baleine, de grandeurs assorties, à bord du brick Bay et à vendre par BAILEY & ABBOTT, 23 oct 14, rue Bienville.

PATATES—1000 barils pommes de terre en bon ordre, à bord du brick Bay, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 23 oct 14, rue Bienville.

OIGNONS.—12,000 bottes d'oignons, à bord du brick Bay, de New Port, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 23 oct 14, rue Bienville.

HUILE.—30 pipes excellente huile de baleine, à bord du brick Bay et à vendre par BAILEY & ABBOTT, 23 oct 14, rue Bienville.

EN débarquement du brick Nelson Clark, de la Havane, 58 caisses sucre blanc, d'une qualité supérieure, et à vendre par R. GRONING & Co, 23 oct

TRAITES SUR NEW-YORK.—A courte échéance, à vendre par 23 oct R. GRONING & Co.

SUCRE A BON MARCHE.

12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau, }

AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.
On trouve audit magasin: Remède et Pilules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferremens de toute espèce. 31 mai—2 m

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION de Jérémiah Clark Cunningham.—Vente par le Régister des Testamens.—Le mardi, 7 novembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 octobre 1837, il sera vendu à l'encan, à la bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jeremiah Clark Cunningham.
Un certain nègre esclave nommé Ben, âgé d'environ vingt et un ans, faisant le métier de forgeron.
Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 4 et 8 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, 11 oct Rég. des Testamens.

SUCCESSION CLAGUE.—Vente par le Régister des Testamens.—Le mercredi, 25 octobre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à mon bureau pour compte de la succession de feu Richard Clague, une boîte contenant plusieurs tableaux, vieux livres et autres effets.
Conditions de la vente comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, 11 oct Régister des Testamens.

Succession Deschamps.

Vente par le Régister des Testamens.

LE Mardi, 14 Novembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Silvie Nogué, décédée épouse séparée de corps et de biens de Deschamps, les esclaves suivans savoir:
CORNELIA, mulâtresse, âgée d'environ 24 ans, bonne domestique de maison, sachant faire un peu de tout, et LISE, négresse âgée d'environ 50 ans, sujette à des douleurs, laquelle esclave est vendue en état de marronnage, depuis l'époque duquel marronnage on n'a eu aucune nouvelle.
Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, 12 oct Régister des Testamens.
NB. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Louis Feraud, notaire public.

SUCCESSION WOOD.

Vente par le Régister des Testamens.

LE Samedi, 4 novembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu au magasin des sieurs Griffith & Barker, No. 25, rue de la Nouvelle Levée, pour compte de la succession de feu John Wood, un lot de hardes, une montre, une carabine, trois pistolets, un pupitre et 122 barils de farine.
Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, 24 oct Régister des Testamens.

SUCCESSION HENRY, h. c. l.

Vente par le Régister des Testamens.

LE Jeudi, 26 Octobre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues des Chartres et St-Louis, pour compte de la succession de feu William Henry, homme de couleur libre, la négresse esclave nommée SOPHIA, âgée d'environ 42 ans.
Conditions de la vente: moitié payable comptant, et la balance à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque spéciale sur la dite esclave Sophia.
L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant H. B. Cenas, notaire public.
W. F. C. DUPLESSIS, 23 sept Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert Walsh, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Francis Peavy, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, 24 oct Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Gregory Byrne, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Gustavus Pratt décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, 21 oct Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feue Rosina D. Miller—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John D. Fink, exécuteur dative de feue Rosina D. Miller, et tuteur du mineur John Henry Miller ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 24 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles L. White, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu David Rainey décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 21 oct Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Levy Schmeltzer a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Benjamin Schmeltzer, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
13 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que James G. Parks, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Dennis C. Morrill, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 16 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Patrick Murray a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Michael Sack, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 16 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jacques Bouvier a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse d'Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Pierre Chavey, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 18 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas Geery a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse d'Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Geery, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 18 oct Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de veuve Guillaume Gros—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Celestin Gros, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 12 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louise Milon veuve en premières noces de feu Frédérick Schremer et veuve en secondes noces de feu Walleston Hawley a présenté une pétition à la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Walleston Hawley décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 12 oct Régister des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert Sutherland, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Alexander McAllister, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 14 oct Régister des Testamens

FROMAGE DE GOSHEN—100 caisses fromage de Goshen, en débarquement du navire Kentucky et à vendre par R. H. WHITE, 23 oct rue Gravier No. 34

HUILE DE LIN—20 barils huile de lin pure, en débarquement du navire Kentucky et à vendre par R. H. WHITE. 23 oct rue Gravier No. 34.

SAVON—100 caisses savon No. 1, de la marque de J. Gould, en débarquement et à vendre par R. H. WHITE, 23 oct rue Gravier No 34

RECEMMENT reçu par le brick Nelson, Clark, de la Havane et à vendre par le soussigné:
100 milliers cigares de la Havane, de qualité supérieure,
Plus, l'importation précédente:—140 mille cigares de la Havane, dits Regalia, &c.
50 caisses savon de Castille, ayant droit au drawback. J. M. CABALLERO, 23 oct rue St. Louis No. 80.

A VENDRE.

PLUSIEURS bons Chevaux pour voitures et cabriolets, Voitures à 4 roues, Charette, un beau bureau en acajou, avec tous les compartimens pour livres de commerce, plusieurs Maisons en briques, briquetées entre poteaux, et Terrains dans la ville et les faubourgs.
Une jolie BARROUCHE et une paire de CHEVAUX. S'adresser à R. SALAUN, courtier, encoignure Remparts et chemin du Bayou, ou à l'écurie de M. Gallien Préval, rue de l'Hopital, ou bien à la Bourse. 5 oct

JAMBON—Plats-côtés—50 boucauds jambon de Cincinnati, à vendre par 18 oct JOSEPH LANDIS & Co. 14, Poydras.

EAU DE VIE AMERICAINE, GENIEVRE, TABAC, FROMAGE, &c. en débarquement du navire Nashville, de New-York, et à vendre par les soussignés:
50 barils de Rum du Portland; 50 do. Eau-de-Vie américaine de pêche; 60 do. Genièvre de la marque Double Ancre; 30 Caisses Tabac de Crosby, 16 à la livre; 25 Caisses Cassia; 25 Sacs Poivre de Sumatra; 10 barils de Giroffles de Cayenne; 100 Boîtes Fromage de Goshen. CARRIERE, DARAN & Co. 30 sept No. 11 et 15, rue St. Louis.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION NOIROT.

Vente par le Régister des Testamens.

LE Mardi, 31 octobre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan sur la rive droite du fleuve, au ci-devant domicile de feu Claude Noirot, le fonds d'une boutique tenue par lui de son vivant, et consistant en souliers, marchandises sèches, habillemens &c. &c.; plus, les meubles meublants, et quantité d'autres effets, &c.
Conditions de la vente comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, 25 oct Rég. des Testamens.

SUCCESSION DE COURCELLE.—Vente par le Régister des Testamens.—Le mardi, 28 de Novembre 1837, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 26 septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Félicité Caillau Dupin, épouse décédé d'Achille B. Courcelle; les esclaves et propriétés foncières, ci après décrites, savoir:
ESCLAVES.—1o. Estelle, négresse, domestique de maison, vingt quatre ans; 2o. Marie, mulatresse, dix à douze ans, gardienne d'enfans; 3o. Bill, nègre, âgé de trente quatre ans; 4o. Malaga, nègre, de vingt quatre ans, manœuvre; 5o. Sam, nègre de trente six ans, manœuvre; 6o. Paul, nègre de vingt six ans, peintre; 7o. George, nègre de vingt trois ans, manœuvre; 8o. Gose alias Gustave, nègre de vingt un an, manœuvre; 9o. Willis, nègre de dix neuf ans, manœuvre; 10o. Henry, nègre de dix neuf ans, manœuvre; 11 Ned, nègre de dix sept ans, manœuvre; Jupin alias Eugène, mulâtre de dix sept ans, manœuvre; 13o John alias Hector, nègre de quatorze ans, manœuvre; 14o. Ned dit Grand Ned, nègre de vingt quatre ans, manœuvre; 15o. Grand William, nègre de vingt six ans, manœuvre; 16o. William, nègre de trente ans, manœuvre; 17o. Ben, nègre de vingt un ans, manœuvre.
IMMEUBLES.—1o. Un terrain, rue Bourgogne entre Dumaine et Ste. Anne, ayant trente pieds de face sur cent vingt de profondeur, sur lequel est dans la profondeur, une bâtisse à étage, en briques, couverte en ardoises.
2o. Huit lots de Terre, situés rue des Ursulines entre Robertson et Villeré, mesurant chacun vingt pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, et deux autres lots attenant aux précédents, et mesurant chacun quinze pieds de face à la rue des Ursulines, sur cent vingt pieds de profondeur.
3o Cinq lots de Terre vis à vis les précédents, mesurant chacun environ vingt-deux pieds de face et ayant différentes profondeurs.
Lesquels lots de Terre deuxièmement et troisièmement décrits seront vendus conformément à des plans qu'on en fera faire, et qui seront exhibés à la vente.
4o. Un morceau de terre, même rue, ayant un pied de face et environ seize pieds dans la profondeur, et quatre vingt dix pieds de profondeur.
5o. Un terrain encoignure St. Philippe et St. Claude, trente pieds de face, rue St. Philippe et soixante pieds de face rue St. Claude.
Le tout, mesure française.
Conditions de la vente.—Les esclaves, à un crédit de quatre, huit et douze mois; et les propriétés à un crédit de un, douze et dix huit mois, le tout pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Un plan des susdites propriétés sera exhibé au moment de la vente. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. Les actes de vente se passeront pardevant Louis Féraud, not. pub, aux frais des acquéreurs.
14 oct

A VENDRE OU A LOUER—Les nouvelles maisons, bien finies, avec cuisines etc. Situées sur le chemin du Bayou, près de la maison de Clark, s'adresser à S. HIGH. 21 oct—6 40, rue du Camp.

A LOUER.

A dater du premier Novembre 1837, un Magasin en briques, à 3 étages, situé sur la Levée entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, y ouvrant sur deux rues, s'adresser à A. PITOT, 21 oct à la Cour de Paroisse.

A LOUER.

Deux magasins d'entrepôt, situés rue Bienville, entre Royale et Bourbon; possession peut être donnée au 1er. novembre. S'adresser au No. 59, rue du Canal, au bureau de G. R. Stringer, ou à 20 oct J. M. KENNEDY.

Conseil de ville de la ville de Lafayette.

LES soussignés, comité nommé par le conseil de ville de Lafayette, invitent respectueusement les propriétaires du faubourg Lafayette, et tous ceux y intéressés, à une assemblée publique qui aura lieu à l'Asile des Orphelins, dans ladite ville, mardi le 24 octobre courant, à 4 heures P. M., à l'effet de prendre quelques mesures pour défendre l'affaire Pountney.
Ville de Lafayette, B. BUISSON,
19 oct. 1837. C. DELABOUSSAYE.
20 oct—1 B. C. ELLIOT.

MME. Th. de F. Battaille a l'honneur d'annoncer au public et aux dames particulièrement qu'elle vient d'arriver d'Europe, avec un grand assortiment de marchandises de fantaisie, dont elle en fera l'ouverture, Samedi, 21 du courant, et qui consistent en:
Cachemires pour robes,
Etoffes pour manteaux,
Mousselines de laine, [illegible]
Satins et [illegible]
Une grande variété de fichus et schals d'hiver,
Blondes noires et blanches,
Un joli assortiment de dentelles en tous genres,
Voiles de blonde noires et mantilles,
Bas de soie,
do fil d'Ecosse,
do de laine, et beaucoup d'autres articles dont le détail serait trop long.
Rue de Chartres No. 97, à côté de Mme. Lefebvre.
20 oct—4

LES soussignés reçoivent par le Mississippi, vingt caisses coton blanc, New-York Mill's, et vingt do. long cloth's, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. BAJOLIERE & MACARTY, 20 oct—3 235, rue Bourbon.

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre en débarquement de la polacre Eclipse—700 barils vin espagnole; 70 pipes vin de Catalogne; 30 barils vin de Malaga; 50 caisses vin rouge doux et sec; 30 sacs amandes sans coquille; 75 jarres raisins; 200 [illegible] raisins; 40 barils olives, &c.; 25 vieux vins; 35 livres graine de jardinage; 12 colis cordes et ficelle; 68 livres lignes à pêcher, et 26,000 hameçons. 20 oct—5,

AVIS—Toutes les personnes qui ont des intérêts dans le chargement du navire Star, capitaine Glover, perdu sur le Grand-Cayman en avril dernier, sont informées que les documents ont été reçus et peuvent être examinés au bureau des soussignés.
20 oct LEVI H GALE, 92 rue de la Commune.

EN débarquement du navire Ophir, venant du Havre, 250 Caisses Cerises nouvelles à l'Eau de Vie; 150 Caisses de Kirshwasser, 1ère qualité, 100 Caisses Liqueurs assorties, 200 Paniers Champagne, de la marque Jourou, à vendre par F. GAILLARDET. 17 oct 220, rue Royale.

AVIS.—Le soussigné [illegible] les billets suivants, endossés par Mr F. Beckman, datés du 25 du mois de novembre dernier [1836], qui ont été donnés en partie, en paiement à James Alker, pour deux lots de terre situés dans le faubourg Lafayette, prévient le public qu'en conséquence d'un procès intenté relativement à ces propriétés, de ne pas les négocier, attendu qu'ils ne seront pas payés à leur échéance. Les billets sont comme suit:
1o. Un billet daté du 25 Novembre 1836, de $1,500, à un an de date.
2o. Un billet daté du 25 Novembre 1836, de $1,500, à deux ans de date.
3o. Un billet daté du 25 Novembre 1836, de $1,500, à trois ans de date.
19 oct—30 O. CROSS.

A VENDRE OU A LOUER—Deux nègres, dont l'un bon cocher, parfait sujet, propre à tout; l'autre est âgé de 17 à 18 ans, et est bon sujet et très laborieux. S'adresser au Docteur Dupierris, rue Ste. Anne. 19 oct—4

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

DES propositions écrites seront reçues au bureau de cette Compagnie, jusqu'au 24 courant, pour la location de l'établissement connu sous le nom de "Salle de Bal d'Orléans", où les réparations et embellissements seront presque achevés. Les personnes qui désireraient le louer, voudront bien, pour en connaître les conditions, s'adresser au bureau de la Compagnie, rue Royale No. 153, où elles auront d'ailleurs toutes les informations qu'elles pourront désirer.
Par ordre de la Direction.
11 oct—10 A. DUREL—Secrétaire

AVIS.

LA société qui existait sous la raison de Leblanc & Haydel, étant dissoute par le décès du sieur C. B. Haydel, la signature de la susdite raison de commerce ne sera désormais employée par le soussigné qu'en liquidation.
Il saisit la même occasion pour prévenir ses amis et le public, qu'il continuera comme par le passé les affaires de commission, son domicile est toujours rue Toulouse No. 20.
Nouvelle Orléans, 18 octobre 1837.
18 oct A. LEBLANC.

100 boucauds Sucre de première qualité à vendre sur habitation par 18 oct A. LEBLANC, No. 20, rue Toulouse.

AVIS.—Le soussigné invite les créanciers de la succession de feu Nicolas Clément, à lui présenter leurs réclamations, rue du Quartier, No. 212. Il invite également ceux qui doivent à ladite succession de solder leurs comptes dans le plus bref délai.
18 oct—12 F. ROY, Administrateur.

AVIS.—Le public est informé que MM. Pilié et Springbett, architectes, arpenteurs et agents de terre, entreprendront toute espèce d'arpentage ou de plans, soit en ville ou hors de la ville; aussi, ils feront des achats et ventes de biens fonds, des plans d'architecture; ils feront des estimations et surveilleront les entreprises d'édifices, à des prix raisonnables. Les personnes qui désirent disposer de propriétés, ou en acheter, feront bien de s'adresser à leur bureau, No. 8, Arcade de Banks 17 oct—12

PROPRIETE DE VALEUR dans la première municipalité, à vendre.
Un lot de terre de valeur, avec une maison et ses dépendances, situés dans la rue Dauphine. S'adresser à L. J. PILIE & SPRINGBETT, 17 oct—12 no. 8 Arcade de Banks.

Bureau de la Compagnie Dry Dock flottant.

Encoignure des rues du Camp et de la Commune.
LES billets de cette institution seront payés à la Banque de la Bourse. L. MATHEWS, 17 oct—3,3ps Président

LE soussigné a établi son bureau de courtage et de commission, rue St. Louis, No. 25, où il s'occupera également de la vente et de l'achat des propriétés en ville, ainsi que des esclaves. Il offre à vendre 90 barriques vin de Bordeaux, excellent vin de ménage, soit en gros ou en détail; Toile et corde d'emballage, &c. &c.
5 oct—8 2ps. P. DUBERTRAND

661 CAISSES VIN DE PAUILLAC, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 10 oct 27, rue St. Louis.

AUX BATEAUX-A-VAPEUR ET PRESSES A COTON—Bois de Pin de la meilleure qualité, à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 14 oct 133, Vieux Bassin.

BRIQUES-A-FEU DE PENSACOLE.—10,000 briques de qualité supérieure, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 14 oct 133, Vieux Bassin.

FARINE, JAMBONS ET BEURRE.

300 BARILS Farine marque de Boulangers
50 tierçons Jambons enveloppés,
50 fréquins Beurre de l'Ouest,
En magasin et à vendre par GRAIN & MIGNON, 16 sept—3 No. 7, Nlle. Levée.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis de $1000 et de $500, à vendre par ROBINSON & Co. 18 oct—2 45, rue du Camp.

ANES venant d'Espagne—Reçu par le brick Ciudad de Barcelona. Il y en a trois, de la taille de 16 paumes, qui méritent l'attention des habitans de la campagne. Ce sont les plus beaux animaux qui aient été importés. Pour les conditions, s'adresser à J. ROBERT & Co. 5 oct no. 47, rue Bienville

PAQUEBOT DE MANCHESTER.

Pour Manchester (Yazoo) Grand Gulf, Vicksburg, Rodney & Natchez.

LE steamer Bridgewater, capitaine Wright, partira mercredi, 25 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal ou à HYDE & COMSTOCK, 24 oct 52, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

LE steamer Livingston, capitaine A. Warher, reçoit sa cargaison pour les ports ci-dessus désignés et partira Jeudi, 26 courant, à midi précis. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face la rue Bienville ou à HYDE & COMSTOCK, 24 oct 52, rue du Camp

Pour la Baie St. Louis, Pass Christiane, Biloxi et Pascagoula.

LE steamer St. Lawrence, capitaine Montgomery, ne calant que peu d'eau, quittera le port Pontchartrain, mercredi, 25 courant, après l'arrivée des chars de 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK, 24 oct 52, rue du Camp.

POUR MANCHESTER (YAZOO), VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY & NATCHEZ.

Le steamer Banker Hill, capitaine Breaham, reçoit sa cargaison et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la rue Poydras ou à HYDE & COMSTOCK, 24 oct 52, rue du Camp.

Pour Manchester (Yazoo) Vicksburg, Grand Gulf, Rodney & Natchez.

LE bateau à vapeur HAIL COLUMBIA, de marche supérieure, commandé par le capitaine J. M. Green, reçoit maintenant son fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK, 20 oct 52, rue du Camp

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

LE beau bateau à vapeur CEYLON, tirant peu d'eau commandé par le capitaine Hale, étant prêt à recevoir son chargement, partira dans le plus bref délai, pour les ports ci dessus et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à GODFREY, BLOSSMAN & Co. 18 oct

Pour Manchester (Yazoo) Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le bateau à vapeur bien connu Banker Hill, capitaine Bunham, est actuellement prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
9 oct HYDE & COMSTOCK, 52, rue du Camp.

Paquebot régulier, pour Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, Augusta, capitaine G. W. Dey, reçoit absolument du fret pour les endroits cidessus et tous ceux intermédiaires, et partira sous peu.
Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à
9 oct. HYDE & COMSTOCK, 52, rue du Camp.

Paquebot régulier pour Columbia, Princeton, le lac Providence, le lac Bolivar et Vicksburg.

Le bateau à vapeur supérieur SOUTHERNER, capitaine Carey, est attendu à chaque instant et sera expédié pour les endroits cidessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
9 oct HYDE & COMSTOCK, 52 rue du Camp

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la Cathédrale ou à JOHN CROSBY, 25 oct 38, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.

(Paquebot du 28 Octobre.)

LE navire paquebot Edward Bonnaffe, capitaine Gallagher, ayant les trois quarts de sa cargaison engagés, partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de l'Hôtel de la Marine, ou à JAMES REED & Co. 25 oct 35, rue Royale.

A FRETER

LE navire A. 1. l'Amitié, capitaine Delfosse, portant 1500 balles. Pour les conditions s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 25 oct 14, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

LA barque OPHIR, de la marque A. 1, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Hagedom, partira le 30 du courant, ayant les 2/3 de son fret engagé et allant à bord. Pour le reste, ou pour passage, s'adresser à E. & J. ANDREWS, 24 oct No. 32, rue Gravier.

POUR NEW-YORK—Nouvelle ligne.

(Paquebot du 13 prochain.)

Le navire paquebot Kentucky, capitaine J. Banker, ayant partie de sa cargaison engagée, partira positivement à la date précitée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à FRANKLIN AMES & Co. 23 oct rue du Camp No. 55.

POUR LE HAVRE.

LE navire CHARLES, numéroté A. 1, commandé par le capitaine Brewster, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour le reste du fret s'adresser à 21 oct R. GRONING.

POUR LIVERPOOL.

LE navire ALBREE, capitaine Balls, partira sous peu, et peut prendre 150 balles de coton. S'adresser à GEORGE GREEN, 19 oct 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

LE navire américain NESTOR, No. A. 1, [illegible] capitaine Moses, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, [illegible] BAILEY & ABBOTT, 18 oct 14, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe GRAND TURK, commandé par le capitaine Varnus, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles de coton, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 19 oct 14, rue Bienville.

A FRETER.

LE beau navire CAROLINE, capt. Legrain. S'adresser au capitaine à bord ou J. MATERRE. 18 oct

POUR LIVERPOOL.

La barque Hebron, numérotée A. 1, capitaine Burnett, demande 300 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser à 11 oct R. GRONING & Co.

ON DEMANDE

Un bâtiment du port de 650 à 700 barils, dont la destination sera pour l'un des ports du Mexique. Il sera promptement expédié. S'adresser à J. ROBERT & Co. 11 oct rue Bienville No. 47

Pour St. Marks (Floride)—Le brick fin voilier Aldebaranate, capitaine Bogbee, partira sous peu. Pour le reste du fret de 500 barils, s'adresser au capitaine à bord, au wharf de la rue Julie, ou à 10 oct E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier

A fréter ou à louer—La barque cuivrée, de première classe, OPHIR, capitaine Buttingham, du port de 2500 barils ou 800 tonneaux S'adresser à 10 oct E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

Bureau du Trésorier de la Municipalité No 3.

Nouvelle-Orléans, le 21 Oct. 1837.

AVIS.—En vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No. 3, dans sa séance du 12 du courant; Avis est donné aux personnes qui n'ont pas payé les taxes de 1836, sur leurs propriétés et leurs esclaves, qu'il leur est accordé quinze jours, à partir de la publication de cet avis, pour faire connaître les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les dites taxes ne seraient pas payées, et que passé ce délai tous ceux qui n'auraient pas expliqué leurs objections d'une manière satisfaisante, seront immédiatement poursuivis judiciairement.
21 oct E. SOMMEREAU, trésorier.

IL a été perdu un draft, tiré par S. Benham & Co, sur James Reed, en faveur de Temple, Hall & Co et endossé par lui, daté 25 Octobre 1836, et payable 12 mois après date. Les personnes auxquelles ce draft serait présenté sont invitées à ne pas le négocier, et le remettre au bureau de l'Abeille. 21 oct—3

PIANO FORTE—Un joli instrument à vendre pour $250—Dernier mot. S'adresser rue Carondelet au coin de la rue Hevia. 21 oct—4

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $7 75 cents par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 23 courant,) 37 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire, quarante-six onces 1/4.
21 oct D. PRIEUR, maire.

AVIS AU PUBLIC, AUX NEGOCIANTS ET AUX CAPITAINES DE NAVIRES.

LES gardiens du port pensent qu'il sera nécessaire à tous ceux qui s'y trouvent concernés, ont établi les arrangements suivants, qui seront mis en opération le 1er de novembre prochain, savoir: le bureau sera placé, rue de la Levée entre les rues St. Louis et Toulouse, au dessus du magasin de Mess. Zacharie & Brother, où sera suspendue une ardoise. Une ardoise sera également suspendue à la maison de Mess. Fogg & Belocki, onzième maisons, entre les deux marchés; une autre sera aussi suspendue au magasin de F. Sauton, No 42, rue de la Levée, entre les rues Mandeville et Espagne; une autre au magasin de Mess. Emuson & Green, No. 123 Nouvelle Levée, entre les rues St. Joseph et Marché, où les capitaines de navires placés dans les environs de chacune de ces enseignes, sont invités à s'adresser pour un inspecteur; un gardien du port se trouvera présent aux endroits susnommés.
N. B. Pour toute inspection générale, les demandes devront être faites au bureau. 16 oct—15

ROBERT SINCLAIR Senr. PEPINIERISTE, (à Clairmont, près Baltimore, Md)

L'ETABLISSEMENT du soussigné embrasse près de trente acres de terre, bien plantés d'une collection de premier choix des plus belles variétés d'arbres du pays et des contrées étrangères.
On y trouve poiriers, pêchers, pruniers, pommiers cerisiers, abricotiers, cognassiers, vignes assorties, groseillers rouges, blancs, à maquereau, framboisiers, fraisiers, noyers anglais, arbres d'ornemens, y compris ceux qui conservent leur feuillage pendant l'hiver, arbustes, rosiers de toutes les espèces; tous les arbres sont déjà de haute taille, surtout les pêchers et les pommiers.
Aussi,—20,000 Morus Multicaulis ou Muriers de Chine à grandes feuilles, avec de fortes racines de 5 à 7 pieds de haut, à des prix libéraux, selon l'âge et la taille.
50,000 Boutures des dits muriers, de bois fait.
10,000 pieds muriers blancs d'Italie, de deux ans.
Un demi acre est planté de superbes Dahlias doubles de toutes les nuances, quelques unes fort rares.
Pour plus amples détails, s'adresser au soussigné, propriétaire, par la poste. Les arbres, arbustes et plantes seront choisis avec soin, bien emballés et expédiés soit par terre ou par mer, selon les ordres reçus et envoyés à leur destination franco de tous frais. On peut se procurer gratis des catalogues imprimés et avec les prix. ROBERT SINCLAIR Senr.

EN débarquement du navire Mississippi, 20 pipes Genièvre de Hollande, de la marque de Swan, à vendre par 23 oct R. GRONING & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu, mercredi 25 octobre, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, 40 balles Bouchons fins assortis, débarqués du navire Carolinian, cap. F. Bousquet, venant de Marseille. 25 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

La buvette et restaurant de la salle de bal de Washington.

SAMEDI prochain, 28 du courant, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu sur les lieux, rue St-Philippe, à la salle de bal de Washington, le bail durant la saison des bals, qui doit commencer du jour de la vente jusqu'au 1er mai 1838.
1. Pour la buvette, étagères, comptoirs et meubles y appartenant.
2. La salle de restaurant, et ses dépendances. Pour des informations plus détaillées, qu'on s'adresse sur les lieux. Conditions à la vente. 25 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 25 du courant, il sera vendu, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, vis à vis la rue Bienville, 28 balles de coton avarié. 25 oct

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu samedi, 28 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de la cour de District, daté du 27 septembre dernier, et sous la surveillance du syndic des créanciers de MM. Beard, Pitt & Co.
Le bail du magasin à quatre étages situé Front Street, entre Bienville et Douane, occupée par les faillis pendant les trois dernières années.
Conditions à la vente. 24 oct—5

PAR GEORGE Y BRIGHT.

IL sera vendu, Vendredi 27 du courant, à midi, au passage de l'Arcade, entre les rues Gravier et Natchez, une quantité de MEUBLES DE MAISON, d'un travail fini et dans le dernier genre, appartenant à une personne qui est sur le point de quitter la ville, consistant en un side board, des tables à jouer, tables à dîner, chaises en acajou, sofas, glaces, bibliothèque, &c. &c., trop nombreux pour être spécifiés.
Conditions—comptant. 24 oct—4

PAR JOS. LECARPENTIER.

Vente des Objets de la succession Louis Ribes.

IL sera vendu vendredi, 3 novembre 1837, à 10 heures précises du matin, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, en date du 14 octobre 1837:
Le magasin de comestibles situé au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues des Français et des Bons Enfans, consistant en:
Vins, liqueurs, fruits à l'eau de vie, cigares assorties et divers autres articles dans l'inventaire dont on peut prendre connaissance au bureau d'encan. Ledit magasin sera vendu en bloc.
Aussi, les meubles et effets du défunt. Conditions—comptant. 24 oct—3

PAR JOS. LECARPENTIER.

Vente de la succession de feu Louis Ribes.

IL sera vendu, Vendredi, 24 novembre 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 14 octobre 1837, les propriétés ci-après désignées:
1o. SYLLIA, négresse d'environ 30 ans, cuisinière et sa fille nommée MARIE, âgée de 13 mois.
2o. JULIA, fille de Syllia, d'environ 10 ans.
3o. JACOB, nègre charretier, d'environ 20 ans, marronneur.
4o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues des Français et des Bons-Enfants, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue des Français, sur 90 pieds de profondeur, le long de la rue des Bons Enfants. Lequel lot fait partie du lot désigné par le No. 92, sur le plan du nouveau faubourg Marigny; ensemble les bâtisses et améliorations qui y existent.
Conditions—Les esclaves payables 1/3 comptant, 1/3 à 6 mois, et 1/3 à 12 mois. Le lot de terre payable 1/5 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 oct—9

SUCCESSION DE J. BURCH.

PAR J. LEVY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté du 20 octobre 1837, il sera vendu à l'encan, Samedi, le 18me jour du mois de novembre, à 11 heures, au No. 53, rue des Magasins, toutes les marchandises consistant en bijouteries [illegible] et faïences.—Conditions comptant 24 oct—11

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 25 du courant, il sera vendu, à 4 heures précises de l'après midi, sur la Levée, en face de la place d'Armes.
La cargaison de la goëlette *Ulysse*, capitaine A. Maristany, en 40 jours de Malaga, savoir:
2700 boîtes raisins secs, 300 demi do. do, 300 potiches huile d'olive, 100 petits barils olives, 200 tambours figues, 200 jarres raisins frais, 60 barriques vin de malaga doux et sec, 60 barils de do, 1 paquet pesant 50 liv. saucissons, 60 barils thon mariné, 6 caisses saucissons, 13 barils grammes pour oiseaux.
Conditions—Jusqu'à $300 comptant, de $300 à $500 60 jours, plus de $500 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 24 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 26 du courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après midi, rue Royale, no. 181:
79 barriques vin rouge de Bordeaux, 300 caisses do do, 187 caisses vin blanc de Haut Barsac, 24 caisses vin de Malaga, 55 demi barriques vin blanc de Haut Barsac, 14 demi pipes eau de vie de Cognac, 5 tierçons vinaigre blanc.
Conditions à la vente. 24 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain, 26 du courant, à 4 heures de l'après midi, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, magasin no. 80, il sera vendu bureaux, étagères, comptoirs, vitrines, bocaux, etc. etc. et tout ce qui appartient à l'établissement d'un magasin de marchandises sèches et qui mérite bien l'attention des personnes qui font ce commerce.
Conditions comptant. 24 oct

PAR J. LEVY.

IL sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, le 23 novembre prochain, pour le compte et aux risques et frais de James Nicholson, qui a été vendu acquéreur de ladite propriété, à une vente par Isaac L. McCoy, le 18 de février dernier, et qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente.

QUATRE LOTS DE TERRE

situés rue St. Amant, entre les rues Félicité et Ste. Marie, faubourg des Religieuses, marqués, d'après le plan qui sera exposé le jour de la vente, des nos. 1, 2, 3 et 4. Chacun de ces lots mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue St. Amant, sur une profondeur de [illegible] pieds et demi.
Conditions: L'acquéreur du lot no. 1 devra assurer le paiement de $2,308 payables le 19 de novembre 1837, et le reste 1 et 2 ans, le 18 du mois de février dernier. L'acquéreur des lots 2, 3 et 4, un quart du montant comptant, et le reste et 1 et 2 ans, du 18 du mois de février dernier, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur lesdites propriétés.
23 oct—23,24,25,25 nov.

IL sera vendu, jeudi 26 du courant, rue des Champs-Elysées, entre les rues Grands Hommes et Craps, à quatre heures de l'après-midi,
Cent trente mille pieds BOIS DE CHARPENTE et PLANCHES DE CIPRE. De plus: VOLICHES et MADRIERS de Chaland. Le tout en lots convenables aux acheteurs.
Conditions de la vente, cent piastres comptant, et au dessus, 60 jours, en billet endossé à la satisfaction du vendeur. 20 oct—6

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

BATEAU-A-VAPEUR MERCHANT

MERCREDI, 1er. Novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la coque, la machine, les apparaux et ameublemens du bateau-à-vapeur *Merchant*, tel qu'il est échoué au lac Pontchartrain, à la jonction du chemin à coulisses et du lac.
Ce bateau est bien et si favorablement connu, qu'il n'est pas nécessaire d'en donner la description. Il a été construit à Baltimore, en 1835, des meilleurs matériaux; il est du port de 305 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant des bouilloires en cuivre, une machine à basse pression, sur le modèle le plus moderne et le plus apprécié, construit par Watchman & Pratt.
Sa machine est en bon ordre, sa coque a été doublée en cuivre le printemps dernier, et le bateau est complètement équipé sous tous les rapports, comme on le verra aisément en se référant à l'inventaire déposé au bureau de l'Assurance des Merchants.
Conditions de la vente—Un tiers payable à 4 mois, un tiers à 8 mois, et un tiers à 12 mois, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et assurés par hypothèque sur le bateau, avec la condition que dans le cas où le bateau serait sauvé, ou dans le cas où la machine et les chaudières, ou l'un ou l'autre seraient transférés à bord de quelqu'autre bateau, il sera effectué une assurance sur le dit bateau, la machine et tout l'appareil à vapeur et les polices d'assurance remises au vendeur, comme garanties additionnelles.
19 oct

PAR B. BOUNY

IL sera vendu samedi, 28 octobre courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de messieurs Etienne Clermont et Pierre Charry, qui ne se sont pas conformés aux conditions de l'adjudication qui leur a été faite le 30 janvier 1837.
A la folle enchère de M. Etienne Clermont:
24 terrains situés au faubourg Washington, désignés par les nos. de 3 à 26, de l'ilet no 42, renfermés par les rues Force, Delery, Libéraux et Tricou.
A la folle enchère de M. Pierre Charry:
Un lot de terre situé au même faubourg désigné par le no 20, de l'ilet no 13, faisant face à la rue Hancock entre Grands Hommes et Craps; le tout conformément à deux plans dressés par J A Guesnard, le 22 décembre 1836, lesquels plans sont déposés en l'étude de G. Pollock, notaire.
Conditions: Pour les terrains à la folle enchère de M. Etienne Clermond 4, 8, 12, 16 et 20 mois de crédit à dater du 27 décembre 1836.
Pour ceux à la folle enchère de M. Pierre Charry 4, 8, 12 et 16 mois de crédit à dater du 30 janvier 1837, le tout pour billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les frais de ventes, en possession seront à la charge et aux frais des acquéreurs. Les actes de vente se passeront pardevant G. Pollock, notaire public. 17 oct—11

PAR F. DUTILLET & DELERY

IL sera vendu le vendredi 23 Novembre, prochain, à midi, à la bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 7 octobre, les esclaves ci-après décrits, dépendant de la succession de feu B. Castillon, savoir:
1o. Ozille, négresse, âgée de 24 ans et ses trois enfants, Louise, négritte de 7 ans, Rose mulatresse de 3 ans, Suzanne négritte de 18 mois. Ozille est bonne blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison.
2o. Marie alias Amélie, négresse âgée de 28 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière.
3o. Mary alias Marie, négresse de 24 ans, sachant un peu la cuisine et blanchisseuse.
4o Anne, mulatresse d'environ 30 ans, blanchisseuse et un peu cuisinière.
Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront livrés qu'après que les conditions de la vente seront remplies.
Les actes de vente seront passés pardevant Théod. Séghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 11 oct—8

PAR L. B. BLACHE.

IL sera vendu, le vendredi 3 de novembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis:
28 esclaves de prix, appartenant au moulin à scie situé au faubourg Livaudais, et parmi lesquels il y a des sciers, ingénieurs, chauffeurs, charretiers, bûcherons &c.
Ces esclaves ne sont vendus que pour régler divers intérêts dans l'établissement ci-dessus mentionné, [illegible]
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois, [illegible]

M. LAVERRIERE [illegible] les articles de Paris [illegible] offre ses services [illegible] S'adresser à M. V. Rousseau & E. Herbault, ou à M. J. La Carpentier, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1a